

Délibération n° 2019-01-16

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Approbation de la
 modification
 simplifiée n° 6 du Plan
 local d'urbanisme de
 Brassac-les-Mines

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

14 février 2019

Date d'affichage du

compte rendu
 01 mars 2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 93

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrich
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAIS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L. 153-48 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

VU la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 24 août 2004 approuvant le Plan local d'urbanisme ;

VU la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 26 octobre 2009 ;

VU la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 5 juillet 2010 ;

VU la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2012 ;

VU la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 9 octobre 2015 ;

VU la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du 21 octobre 2016 ;

VU l'arrêté ADE-2018-016 en date du 17 septembre 2018 prescrivant la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de Brassac-les-Mines ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2018-05-17 du 25 octobre 2018 définissant les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de Brassac-les-Mines ;

VU l'avis favorables des personnes publiques associées ;

VU l'absence de remarque émise lors de la mise à disposition du publique ;

CONSIDÉRANT que, par arrêté du Vice-président chargé de l'urbanisme en date du 17 septembre 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de Brassac-les-Mines ;

CONSIDÉRANT que cette procédure a pour objet la modification du règlement de la zone Uf (zone d'extension du

centre réservée aux équipements publics et activités tertiaires qui concerne l'ancien EHPAD, le lycée et le collège) afin de permettre la restructuration de l'ancien EHPAD situé à proximité de la gare en résidence-service et ainsi éviter la création d'une friche en centre-ville ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit donc d'autoriser la création de logements sur cette zone, ce qui n'est pas possible actuellement, et que le règlement doit également être modifié afin de prendre en compte la réalité du bâti existant (toitures-terrasses sur le collège et le lycée) ;

CONSIDÉRANT que, conformément au code de l'urbanisme, le rapport de présentation de cette modification simplifiée :

- a été envoyé le 08 octobre 2018 aux personnes publiques associées pour avis – l'INAO a indiqué par courrier n'avoir aucune remarque à formuler - aucun avis n'a été émis par les autres partenaires sur ce dossier ;
- a fait l'objet d'une mise à disposition du public à la mairie de Brassac-les-Mines aux jours et heures habituels d'ouverture du 12 novembre au 14 décembre 2018 inclus. Aucune observation n'a été émise pendant cette période ;

CONSIDÉRANT que, suite à la phase de mise à disposition, aucune modification n'a été apportée au projet de modification simplifiée du PLU de Brassac-les-Mines ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du dossier relatif à la modification simplifiée n° 6 du PLU est consultable auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire et un lien de téléchargement a été transmis aux conseillers communautaires par mail avant le présent conseil communautaire (dossier disponible sur le site Internet de l'Agglo Pays d'Issoire, dans la rubrique Urbanisme / Documents d'urbanisme locaux / Documents soumis à l'approbation du conseil communautaire) ;

CONSIDÉRANT que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme de Brassac-les-Mines.

Cette modification simplifiée deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019